

## Déclaration de politique budgétaire pour 2014

Le budget ordinaire 2014 présente un déficit à l'exercice propre de 87.062,14€ et un mali global de 346.844,14€.

Ce budget 2014 présenté par un Collège communal a été confectionné en collaboration avec la directrice générale, la directrice financière et le personnel des finances et du service des travaux dans des conditions très difficiles étant donné la situation très préoccupante de dégradations de nos finances communales.

Pour rappel, lors du vote du budget 2013 en janvier 2013, la note de politique budgétaire correspondante à ce budget signalait déjà plusieurs difficultés, à savoir que :

- Ce budget 2013 a été clôturé avec difficultés étant donné le peu de marge de manœuvre laissé au collège pour pouvoir envisager une vraie politique de développement de notre commune dans différents domaines qu'il désire privilégier
- Le budget au service extraordinaire traduisait cette difficulté puisque les investissements propres à l'exercice 2013 se limitent à 382.365€ pour un report d'investissements des exercices antérieurs de 2.953.610,02€
- Le collège examinera de manière détaillée l'ensemble du budget ordinaire notamment au niveau des dépenses pour vérifier la pertinence de l'ensemble des dépenses et envisager, si nécessaire, des moyens pour les diminuer tout en garantissant la continuité des services obligatoires à la population et tout en préservant au maximum les moyens financiers réservés aux dépenses non obligatoires

- Il était déjà clair que des efforts devront, sans doute, être consentis pour aboutir à une meilleure gestion des deniers publiques en ne négligeant pas la mise en place d'une politique de développement de notre commune mais celle-ci devra tenir compte de nos moyens financiers qui risquent d'être assez limités.
- Cet examen approfondi du budget 2013 fut réalisé en collaboration avec les représentants de la Tutelle régionale et du CRAC ainsi que sur base du profil financier de notre commune établi par la banque Belfius

Au fur et à mesure des mois de 2013, le collège a pu constater que la situation financière de notre commune était dans une situation que l'on peut qualifier de catastrophique.

Cette situation s'est vérifiée à la première modification budgétaire lors de l'introduction du résultat du compte 2012 dont le solde était bien moindre que celui prévu.

Lors de la dernière modification budgétaire, le constat fut encore plus inquiétant puisque le mali global était de 190.263 euros suite à l'intégration dans cette modification budgétaire des sommes dues aux exercices 2008 à 2011 au Services Incendie. Suite à cette situation, nous avons interpellé le Ministre FURLAN pour trouver une solution. Celui-ci, nous a informé que nous pourrions ré-emprunter les sommes remboursée en 2012 dans le cadre des emprunts CRAC afin d'équilibrer cette dernière modification budgétaire. Néanmoins, cette part d'emprunt ne fut pas suffisante pour équilibrer les choses puisque la tutelle a repris une somme de 20.767,50€ dans les fonds de réserve dans lequel subsiste la somme de 59.253,25 euros.

Pendant l'année 2013, au vue de la situation, le collège a demandé au Ministre FURLAN, de pouvoir bénéficier de la collaboration des

services du CRAC qui nous a demandé rapidement d'envisager un plan nouveau « plan de gestion » dès l'exercice 2014.

C'est bien dans ce cadre, de la mise sous plan de gestion et de nouveaux emprunts CRAC pour couvrir le déficit global prévisible, que nous avons réalisé ce budget 2014.

Ceci a impliqué un examen très détaillé avec toutes les justifications nécessaires de tous les postes de recettes et de dépenses du budget ordinaire 2014.

Certaines mesures de réductions de dépenses sont déjà prévues dans le budget 2014 et d'autres sont prévues dans le plan de gestion qui devront être mises effectivement en place pour le budget 2015 et suivants.

Des augmentations de recettes sont déjà prévues dans le budget 2014 notamment via l'augmentation de la taxe de secondes résidences, des redevances administratives, de la taxe sur les annonces publicitaires. La décision de passer l'IPP de 8% à 8,8% prise lors du conseil communal du 02 décembre dernier, ne produira son effet en augmentation de recette que lors de l'exercice 2015.

Les mesures prévues dans le nouveau plan de gestion au niveau de la réduction des dépenses de personnel et de fonctionnement devront être mises en application avec beaucoup de rigueur et de suivi pendant l'exercice 2014 et les exercices suivants.

Même si toutes les communes sont en difficultés financièrement suite aux réclamations des sommes dues au niveau des services incendie, la Commune de Havelange garde un problème structurel au niveau de ses finances que plus personne ne peut éluder ni nier. Il est absolument nécessaire d'examiner son origine et d'essayer de prendre les mesures qui permettront de résoudre ce problème.

Il est clair également que l'alternance politique que connaît cette commune depuis la fusion des Communes n'est pas favorable à une bonne gestion de celle-ci.

En ce qui concerne le **budget extraordinaire**, le collège a rencontré les mêmes difficultés pour l'établir dans les règles imposées par la circulaire budgétaire 2014 avec la fixation d'une balise stricte de 900 euros par habitant pour les exercices de 2013 à 2018.

Cette balise, nous a imposé de ne pas envisager la concrétisation du projet de « Maison Rurale Polyvalente » prévue à Havelange. Si on tenait compte de la part communale prévue dans la dernière mouture de ce projet en septembre dernier, la balise atteignait le montant de 1120 euros ce qui n'était pas admissible.

Il n'est pas possible de supprimer des entretiens de bâtiments, de voiries, des remplacements de matériel au service des travaux, des véhicules nécessaires aux transports scolaires, il est de notre devoir d'assurer la maintenance du patrimoine en « bon père de famille ».

Nous verrons dans le « tableau de bord » que certaines sommes sont prévues pour « des projets à déterminer » à partir de 2016. Ces sommes pourraient être utilisées notamment pour la concrétisation de projets qui seraient initiés au niveau du nouveau PCDR ou pour faire face à des imprévus pendant ces exercices.

Des montants spécifiques sont prévus en 2014 et en 2015 dans le cadre du nouveau « plan d'ancrage » au niveau du logement. Si ces projets sont acceptés par la tutelle et concrétisés, ils pourront nous garantir des revenus (Précompte immobilier et IIP) pour les années à venir.

La conclusion générale suite à la situation que nous connaissons aujourd'hui est la suivante :

« Faire aussi bien qu'aujourd'hui avec des moyens réduits »

Nous savons que ce ne sera pas facile mais chacun des acteurs communaux devront faire les efforts voulus pour y parvenir.

Pour ce faire, nous comptons sur la bonne volonté de tous, mandataires politiques, personnel communal, enseignants et CPAS, fabriques d'églises, associations sportives, culturelles et autres pour entamer tout ce travail de réflexion et de collaboration afin de pouvoir trouver ensemble les meilleures solutions pour assurer au mieux les services que sont en droit d'attendre nos citoyens avec les moyens financiers à notre disposition.



Jean-Marie POLET,

Echevin des finances.